

**INFORMATIONS A LA POPULATION DE TERRE-SAINTE  
EMANANT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERCOMMUNAL  
POUR LA FUSION DE DIFFERENTES COMMUNES DE  
TERRE-SAINTE**

Il est porté à votre connaissance qu'à l'unanimité de chacun des membres de leurs législatifs respectifs, trois communes de Terre-Sainte, en l'occurrence Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay, ont toutes trois décidé de constituer un groupe de travail en vue d'étudier la faisabilité et les conséquences d'une fusion de différentes communes de Terre-Sainte, et en particulier d'elles-mêmes.

Ce groupe de travail constitué par des représentants de ces trois communes s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter et analyser les conséquences d'un tel projet.

Les communes de Mies et Tannay, qui ont toutes deux un Conseil communal, ainsi que la commune de Chavannes-des-Bois qui elle, a un Conseil général, ont même désigné au sein de chacun de leurs Conseils respectifs une commission ad hoc appelée à prendre connaissance du travail accompli par le groupe de travail intercommunal et à leur apporter toutes réflexions et commentaires qui leur paraissent utiles.

Il en ressort que toutes les personnes appartenant à ces groupes de travail, respectivement commissions, qui ont été appelées à se pencher sur ce sujet, se montrent aujourd'hui ouvertes, voire même très favorables, au principe d'une étude approfondie dans le sens d'une fusion.

Elles se sont même prononcées favorablement envers l'idée d'étendre l'étude de cette fusion à toutes communes de Terre-Sainte qui pourraient le souhaiter.

Les principaux arguments qui semblent avoir emporté la conviction de ces groupes de travail sont les suivants :

Bon nombre de problèmes politiques doivent se résoudre à un échelon plus large que celui des frontières communales actuelles. Il en va ainsi de nombreux sujets tels

que les écoles, la fourniture de l'eau potable, l'épuration des eaux, la politique culturelle, les pompiers, la régulation du trafic routier, l'évacuation des déchets, la politique sécuritaire. D'ailleurs, bon nombre d'associations de communes ou de sociétés couvrant déjà une partie de ces sujets sont opérationnelles depuis plusieurs années.

Il en va ainsi du SIDAC (Service Intercommunal d'alimentation en eau du Cercle de Coppet), du Groupement Scolaire de Terre-Sainte, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, du Corps des Pompiers, de l'USTC (Union Sportive de Terre-Sainte), de la RAS (Régionalisation de l'Action Sociale), le Conservatoire de Musique de Terre-Sainte, l'Entente intercommunale de Compostage, etc.).

La multiplication de ces associations de communes et sociétés complique et alourdit considérablement la tâche des édiles et la bonne perception des élus communaux et de la population de l'important travail accompli au sein de ces associations.

Une seule et même commune dans les frontières de la Terre-Sainte viendrait rationaliser et améliorer cette situation.

Une commune plus grande obtiendrait aussi assurément une meilleure écoute des autorités cantonales, qu'elles soient vaudoises ou genevoises. On songe notamment aux aspects fiscaux en ce qui concerne le Canton de Vaud et de transports publics ou de son aéroport en ce qui concerne le Canton de Genève.

Le sentiment identitaire a évolué avec le temps et la région dans laquelle nous vivons, appelée Terre-Sainte, représente incontestablement une entité connue et reconnue par ses habitants. On remarquera d'ailleurs que la commune au sens politique ne fait pas obstacle au maintien de l'identité des bourgs et villages qui pourraient constituer la future commune et qu'une telle fusion ne viendrait pas annihiler le sentiment précieux, notamment pour les autochtones d'un certain âge, d'appartenir à tel ou tel village ou bourg qui conserverait son nom et ses spécificités.

La création d'une commune plus grande apporterait également l'avantage de rationaliser l'administration des services communaux, induirait inmanquablement à terme des économies d'échelles intéressantes. La fusion en question apporterait en outre l'avantage de résoudre le problème du manque de vocations à assumer des fonctions électives au sein de petites collectivités dont l'autonomie est de plus en plus réduite en raison de l'hégémonie dont fait preuve le Conseil d'Etat vaudois à l'égard des communes de notre Canton.

Une collectivité publique élargie permettrait aussi de mettre en place des projets culturels, sportifs ou d'intérêt général de manière plus rationnelle et conformes à l'attente de l'ensemble des citoyens qu'elle rassemblerait. Sa taille en ferait un partenaire plus écouté et, partant, plus performant à représenter les intérêts des personnes qui y vivent.

Dans cette période d'élections, il nous est apparu important que les citoyens des communes concernées puissent être informés de l'existence du groupe de travail qui étudie actuellement la faisabilité d'un tel projet.

Quand bien même tous les aspects économiques, réglementaires et juridiques n'ont pas fini d'être étudiés et analysés, il apparaît logique et raisonnable que les personnes qui briguent des responsabilités politiques au sein des communes concernées fassent part de leur point de vue par rapport à un sujet qui représentera incontestablement l'un des points majeurs, pour ne pas dire le plus crucial, de la prochaine législature, de façon à ce que les électeurs et électrices puissent exercer leur droit de vote en connaissance de cause.

Pour le Groupe intercommunal de travail,  
Pierre-Alain SCHMIDT

16.02.2006